

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 29 mars 2024



Yves TERLAT, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE



N°066/2024  
ARRETE PORTANT RESTRICTION  
DE CIRCULATION



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société SNPC chargée de réaliser, pour le compte du CG62, des travaux de réparation de voirie par projection de matériaux sur la D39-rue Kléber Rolle à ANNAY.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1<sup>er</sup> :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 02 avril 2024 au 02 mai 2024 au niveau de la D39-rue Kléber Rolle pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Rétrécissement de la chaussée,
- Circulation alternée manuellement

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SNPC chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Infrastructures de Lens,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire  
Yves TERLAT

